

Maître Mélanie DARTENUCO 1 Allée Lucie Aubrac - Les Portes

d'Aussonne 31840 AUSSONNE

Changement de régime matrimoniale

Aux termes d'un acte reçu par Maître Mélanie DARTENUCQ, Notaire à AUS-SONNE (31840) 1, allée Lucie Aubrac -Les Portes d'Aussonne, le 2 mars 2020 : Monsieur Franck Robert MOULIN, directeur supply chain, et Madame Esther Carine MAZZIA, bijoutière joail-lière, son épouse, demeurant ensemble à

AUSSONNE (31840), 45, rue du 19 mars 1962, Mariés à AGDE (34300) le 4 octobre 2003, sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage

préalable. Lesquels, faisant usage de la faculté offerte par l'article 1397 du Code civil, ont convenu dans l'intérêt de la famille,

de changer entièrement de régime matrimonial. Ils ont déclaré adopter pour l'avenir le

régime de la séparation de biens, tel qu'il est établi par les articles 1536 à 1543 du Code civil.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Mélanie DAR-TENUCQ, notaire à AUSSONNE (31840) 1, allée Lucie Aubrac - Les Portes d'Aussonne.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire

compétent.